



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-deuxième session
6-12 avril 2006
Jakarta

**MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DE JAKARTA SUR LES OBJECTIFS DU
MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE:
LA VOIE A SUIVRE D'ICI A 2015**

(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

La présente note met en lumière les principaux éléments de la Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique: la voie à suivre d'ici à 2015. Cette déclaration a été adoptée par les ministres et représentants des pays de l'Asie et du Pacifique qui s'étaient réunis pour la Conférence ministérielle régionale sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, intitulée « Horizon 2015: la voie à suivre » (Jakarta, 3-5 août 2005).

Le document passe en revue les progrès faits par les pays de la région pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et fait apparaître certaines difficultés majeures. On y propose des mesures essentielles pour y parvenir, compte tenu des principales conclusions contenues dans la publication CESAP/PNUD/BAsD – *A Future Within Reach: Reshaping Institutions in a Region of Disparities to Meet the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific* (Un avenir à portée de main: réorganisation des institutions dans une région caractérisée par les disparités pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique) – et des textes issus de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale (ou Sommet mondial de 2005) (New York, 14-16 septembre 2005).

Le document met l'accent sur l'action entreprise par la CESAP pour atteindre les OMD en favorisant la concertation, en facilitant l'échange des bonnes pratiques et en effectuant des analyses régionales détaillées sur les progrès accomplis.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1
I. ÉTAT DES PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET DIFFICULTES RENCONTREES EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE	2
II. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA DÉCLARATION DE JAKARTA	4
III. MODALITÉS ET ACTIONS ESSENTIELLES PROPOSÉES À L'APPUI DE LA RÉALISATION DES OMD.....	6
A. Actions à entreprendre au niveau international	6
B. Actions à entreprendre au niveau régional	7
C. Actions à entreprendre au niveau national	10
IV. CONCLUSION.....	11
Annexe. Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, intitulée « Horizon 2015: la voie à suivre »	13

INTRODUCTION

1. À la Conférence ministérielle régionale sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, intitulée: « Horizon 2015: la voie à suivre », organisée par le Gouvernement indonésien à Jakarta du 3 au 5 août 2005, les ministres et représentants des pays de la région ont procédé à un bilan des progrès accomplis pour atteindre les objectifs en question et parvenir à un consensus régional sur ces derniers qui serait présenté à la soixantième session de l'Assemblée générale (Sommet mondial de 2005) (New York, 14-16 septembre 2005). Les ministres et les représentants ont adopté la Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, intitulée « Horizon 2015: la voie à suivre »¹, contenant plusieurs recommandations concrètes, réaffirmations et appels en faveur de la réalisation des objectifs.

2. Au paragraphe 43, la Déclaration demande « à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session, qui sera accueillie par le Gouvernement indonésien à Jakarta en avril 2006, une question relative aux modalités de mise en œuvre de la présente déclaration au niveau régional, notamment l'établissement d'un plan d'action qui servira de feuille de route pour progresser vers 2015 ». Le présent document a été établi en réponse à cet appel.

3. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans la région sera une tâche difficile nécessitant une approche globale de multiples problèmes avec la participation d'un très grand nombre d'acteurs aux niveaux international, régional, national, local, familial et individuel. Elle exigera des changements dans la manière dont les gouvernements et les organisations coopèrent pour fournir des services répondant aux besoins et aux priorités des populations, en particulier des pauvres. Étant donné la diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, il n'existe pas de solution unique pour réduire la pauvreté. Chaque pays doit adapter sa stratégie selon une estimation rigoureuse de ses besoins, de ses capacités et de ses ressources pour atteindre les OMD.

4. Le présent document vise à déterminer, aux fins d'examen par la Commission, les modalités et mesures essentielles qu'il convient d'adopter aux niveaux mondial, régional et national pour promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta. Le document est divisé en trois parties. La première rend compte de la réalisation, à l'étape actuelle, des OMD et des principaux obstacles auxquels la région est confrontée. On trouvera dans la deuxième partie un résumé des principaux éléments de la Déclaration de Jakarta. Les stratégies internationales, régionales et nationales possibles pour soutenir la réalisation des OMD dans la région, et notamment des propositions d'action de la CESAP à l'appui de la Déclaration, sont présentées dans la troisième partie. La note s'appuie sur deux documents: le deuxième rapport régional CESAP/PNUD/BAsD – *A Future Within Reach: Reshaping Institutions in a Region of Disparities to Meet the Millenium Development Goals in Asia and the*

¹ Voir A/60/313, annexe.

Pacific (Un avenir à portée de main: réorganisation des institutions dans une région caractérisée par les disparités pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique)² – et le document final du Sommet mondial de 2005³.

I. ÉTAT DES PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET DIFFICULTES RENCONTREES EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

5. Pour ce qui est des progrès accomplis dans la réalisation des OMD, les pays en développement de l'Asie et du Pacifique sont en tête du monde en développement. C'est surtout dans l'élimination de la pauvreté que les résultats ont été les plus spectaculaires. Dans les 23 pays disposant de données sur la proportion de population vivant avec moins de 1 dollar par jour, le pourcentage est passé de 31 % en 1990 à 20 % en 2001. En chiffres absolus, le nombre de pauvres a également baissé, passant de 931 millions à 679 millions. En ce qui concerne l'enseignement primaire universel la région dans son ensemble a obtenu de bons résultats. Sur les 33 pays disposant de données suffisantes, 8 ont déjà atteint l'objectif visé. La promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes comptent parmi les grandes réussites de la région dans l'optique de l'élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement. Au niveau de l'enseignement primaire, 26 pays ont déjà atteint l'objectif. Dans l'enseignement secondaire, le rapport filles/garçons est passé de 0,73 en 1990 à 0,87 en 2001.

6. Cela dit, la région est en retard dans les domaines de la santé et de l'environnement. À en juger par l'évolution actuelle, un grand nombre de pays risquent de ne pas atteindre les objectifs concernant la réduction de la mortalité maternelle (25 pays) et de la mortalité infantile (19 pays). Chaque année, quelque 250 000 mères y meurent en couches ou peu après l'accouchement. En ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, certaines parties de la région semblent être loin de l'objectif consistant à arrêter la propagation du VIH/sida puis à inverser la tendance d'ici à 2015. Plus de 9 millions de personnes vivent avec cette maladie et un demi-million en meurent chaque année dans la région. Ce qui se passe en Asie et dans le Pacifique déterminera le cours de la pandémie de VIH/sida dans le monde. Le paludisme et la tuberculose sont également sources de graves préoccupations. Un grand nombre des pays les moins avancés luttent actuellement contre diverses maladies transmissibles.

7. S'agissant des mesures prises en faveur de l'environnement durable, un tableau mitigé se dessine. Peu de pays semblent avoir intégré les principes du développement durable à leurs politiques et programmes nationaux. Le taux moyen d'émissions de dioxyde de carbone par habitant a augmenté dans l'ensemble de la région, passant de 2,2 à 2,5 t entre 1990 et 2002. Globalement, et bien que des préoccupations subsistent quant aux zones rurales, la région semble avoir obtenu des résultats plutôt

² Publication des Nations Unies (N° de vente E.05.II.F.27).

³ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005.

satisfaisants pour ce qui est de réduire de moitié la proportion de population sans accès durable à l'eau potable et à des installations d'assainissement. La situation reste toutefois plutôt sombre dans les pays les moins avancés. La pauvreté généralisée pèse lourdement sur les ressources environnementales de ces pays. Il est à craindre que, si la tendance actuelle persiste, quelque 40 millions de personnes dans les pays les moins avancés pourraient ne pas avoir accès à l'eau potable de façon durable en 2015 et près de 60 millions de personnes être privées d'installations d'assainissement améliorées.

8. Si l'on compare la situation dans les différentes sous-régions, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest d'une part et l'Asie du Nord et l'Asie centrale d'autre part retiennent particulièrement l'attention. La majorité des pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest sont, pour un tiers des indicateurs, loin du compte. Ce retard s'explique en grande partie par le fait que cette sous-région comprend quatre des pays les moins avancés de la région. En Asie du Nord et en Asie centrale on enregistre des taux élevés et en progression de malnutrition. Les normes d'enseignement ont chuté et le quasi effondrement du secteur social dans certains pays a entraîné la détérioration de l'ensemble des indicateurs de santé.

9. Les faits ci-dessus montrent que les performances de la région quant à la réalisation des objectifs ont été mitigées. Pour certains des objectifs il y eu des progrès sensibles mais pour d'autres cela n'a pas été le cas: certains pays ont progressé, d'autres ont pris du retard. Certaines des principales difficultés ayant fait obstacle à ces progrès sont décrites dans les paragraphes suivants.

10. *Bien que l'on y enregistre les taux de croissance économique les plus élevés du monde, la région continue de compter le plus grand nombre de pauvres.* Selon des estimations récentes, 679 millions de personnes, soit un peu moins des deux tiers des pauvres du monde, disposent de moins de 1 dollar par jour en Asie et dans le Pacifique: près de 81 % de ces personnes vivent dans les deux pays les plus peuplés de la planète: la Chine et l'Inde. Si l'on prend comme base un seuil de pauvreté plus « généreux » de 2 dollars par jour, 1 milliard 900 millions de personnes, soit 60 % de la population de la région, vivaient dans des conditions de pauvreté en 2002.

11. *La réduction durable de la pauvreté est une tâche considérable.* Une gestion macro-économique inefficace, une mauvaise gouvernance et l'exclusion persistante des femmes, des pauvres et des groupes marginalisés dans l'accès aux services locaux de santé, d'éducation et d'assainissement, ont contribué à réduire à néant dans plusieurs pays les progrès enregistrés au début des années 90 dans la lutte contre la pauvreté.

12. *Au cours des années 90, la plupart des pays ont vu s'accroître les inégalités dans la répartition des revenus.* Ceci a été en partie dû à l'abandon d'un développement rural et agricole rapide au profit d'une croissance davantage centrée sur les zones urbaines et tirée par les industries exportatrices et les services. On a estimé qu'un certain creusement des inégalités était un prix presque inévitable à payer pour une croissance rapide. Des exemples d'inégalité croissante des revenus ont été relevés en Asie centrale, en Asie du Sud et dans le Pacifique.

13. *Les îlots de pauvreté extrême à l'intérieur des pays sont monnaie courante. Il s'agit notamment de certaines régions géographiques au sein de grands pays ainsi que des taudis urbains, des régions rurales reculées et des villages de montagne. En outre, la pauvreté extrême est souvent associée à l'appartenance ethnique et aux populations autochtones. On estime que la population pauvre des taudis de la région, en augmentation, s'élevait à environ 600 millions en 2005.*

14. *La vulnérabilité des pauvres à des facteurs n'ayant rien à voir avec les revenus est en train de devenir un problème grave dans la région. Les pauvres ne sont pas seulement vulnérables aux fluctuations des revenus ou à la perte temporaire de ceux-ci mais également à différents types de maladies transmissibles comme le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose en raison de l'affaiblissement de leur immunité résultant entre autres raisons de la malnutrition. Le tsunami qui a frappé la région de l'océan Indien a également mis en évidence leur grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles.*

II. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA DÉCLARATION DE JAKARTA

15. La Déclaration de Jakarta contient un certain nombre d'engagements et met l'accent sur des mesures indispensables pour permettre à la région de progresser vers la réalisation des OMD d'ici à 2015. La plupart de ces mesures ont été reprises par la suite dans le document final du Sommet mondial de 2005.

16. Elle constate que les progrès dans la réalisation des OMD dans la région ont été inégaux, qu'il ne reste plus beaucoup de temps avant le délai de 2015 et qu'il convient de se préoccuper tout particulièrement des pays qui éprouvent des difficultés à atteindre ces objectifs.

17. Elle convient qu'il est urgent que l'Asie et le Pacifique entreprennent des «actions collectives» dans un esprit de coopération et de solidarité. À cet égard, elle souligne le rôle important de la coopération Sud-Sud, notamment de la coopération triangulaire, et celui des tribunes sous-régionales existantes comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC). Elle engage les pays à «faire de la lutte contre la pauvreté l'objectif primordial du partenariat et de la coopération en matière de développement en Asie et dans le Pacifique », elle reconnaît (par. 12) les « besoins spéciaux et faiblesses des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie-Pacifique » et exhorte « tous les partenaires du développement à aider ces pays à résoudre les problèmes qui leur sont propres ».

18. Elle réaffirme (par. 24) « à quel point il est essentiel d'avoir un système multilatéral efficace, notamment une Organisation des Nations Unies plus forte, pour résoudre les problèmes relatifs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». À cet égard, elle exhorte (par. 39) « le système des Nations Unies à veiller à ce que les pays de l'Asie et du Pacifique bénéficient de

programmes de soutien mondiaux et cohérents pour les aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ». Elle exhorte également la CESAP, le PNUD et la BASD à effectuer « de nouvelles analyses régionales dans les domaines prioritaires des objectifs du Millénaire afin de soutenir les processus de formulation des politiques nationales » et « à jouer un rôle actif en matière de mobilisation des ressources et de développement des technologies dans la région pour réaliser les objectifs du Millénaire ».

19. La Déclaration préconise certaines mesures essentielles à prendre pour hâter la réalisation des objectifs. Ces mesures portent sur le commerce, l'environnement durable, le VIH/sida et autres maladies, les migrations internationales et la mobilisation des ressources.

20. À propos du commerce, la Déclaration « insiste sur la nécessité de mener des travaux supplémentaires dans la région pour promouvoir la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert (...) et non discriminatoire », « de conclure les négociations sur le Programme de Doha pour le développement en 2006 », « de faciliter l'accession des pays en développement de la région à l'Organisation mondiale du commerce » et prône l'octroi aux pays les moins avancés de privilèges spéciaux pour accéder aux marchés. À cet égard, elle réaffirme l'attachement des pays à renforcer la coopération Sud-Sud, notamment grâce au Système global de préférences commerciales entre pays en développement.

21. S'agissant de l'environnement durable, deux stratégies majeures ont été mises en exergue: l'une visant à favoriser la coopération régionale pour renforcer la capacité des pays à intégrer la dimension environnementale aux stratégies d'élimination de la pauvreté et de réalisation des OMD; et l'autre ayant pour objectif de réduire l'impact des catastrophes naturelles par la mise en place, avec l'aide des Nations Unies, de « systèmes d'alerte rapide multimodaux en cas de catastrophes naturelles ».

22. Concernant le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, la Déclaration souligne la nécessité d'« améliorer les services sanitaires et de développer des initiatives régionales pour contrer la progression rapide » de ces maladies.

23. Sur la question de l'immigration internationale, la Déclaration attire l'attention sur « la nécessité de se pencher sur la question » au niveau national comme au niveau régional afin d'examiner les possibilités qu'elle offre et les défis qu'elle pose, et également de tirer parti des effets positifs qu'elle peut avoir sur le développement.

24. Quant à la mobilisation des ressources, la Déclaration souligne « qu'il importe de réaliser les objectifs fixés dans le cadre du Consensus de Monterrey » de la Conférence internationale sur le financement du développement, d'« améliorer la qualité de l'aide et en décupler l'impact », d'« évaluer les critères d'endettement tolérable » et de [développer] des mécanismes de financement novateurs en faveur du développement ».

25. En outre, la Déclaration évoque des questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes et la bonne gouvernance, considérées comme des éléments importants de la stratégie d'ensemble pour atteindre les objectifs. Elle lance un appel en faveur de la coopération régionale pour renforcer les capacités dans ces domaines.

III. MODALITÉS ET ACTIONS ESSENTIELLES PROPOSÉES À L'APPUI DE LA RÉALISATION DES OMD

26. La mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta exige que les gouvernements agissant, non seulement individuellement au niveau national mais également en coopérant au niveau régional, élaborent des programmes globaux et coordonnés. Ces efforts doivent être soutenus par des programmes, mesures et politiques au niveau mondial visant à multiplier les possibilités de développement des pays en développement, notamment par un programme cohérent de soutien du système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux du développement pour faciliter les efforts de coopération régionaux. Le présent document propose donc des mesures essentielles pour atteindre les objectifs au niveau international, régional et national, notamment des actions que pourrait entreprendre la CESAP.

A. Actions à entreprendre au niveau international

27. Pour aider les pays en développement à atteindre les OMD, il est capital que les pays développés agissent de façon concrète pour dégager davantage de ressources aux fins du développement, conformément aux engagements qu'ils ont pris dans le Consensus de Monterrey et qu'ils améliorent la qualité et l'efficacité de l'aide au développement conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Beaucoup de pays développés ont redoublé d'efforts pour atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB pour l'aide publique au développement (APD) d'ici à 2015 et atteindre au moins 0,5 % d'ici à 2010. S'il est essentiel de ne pas relâcher ces efforts il est tout aussi important que les pays développés qui ne l'ont pas encore fait s'y associent.

28. On s'intéresse aujourd'hui de plus en plus à la recherche de sources novatrices de financement pour compléter les sources traditionnelles. Le document final du Sommet de 2005 mentionne deux initiatives de ce type: « Action contre la faim et la pauvreté », « visant à rechercher, auprès des secteurs publics et privés et à l'échelon national ou international, des sources novatrices et supplémentaires de financement du développement » et la Facilité de financement internationale, qui lèverait d'ici à 2015 50 milliards de dollars supplémentaires par an au titre de l'aide au développement sur les marchés internationaux des capitaux. Le succès de ces initiatives dépend du soutien de la communauté internationale.

29. Pour aider davantage encore les pays en développement à augmenter leurs ressources aux fins du développement, la communauté internationale doit faire en sorte que ces pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits états insulaires en

développement, participent au système commercial mondial et en bénéficient pleinement. Il faut pour cela que la communauté internationale a) accélère la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010, qui consiste à ce que les pays les moins avancés aient accès pour tous leurs produits d'exportation, en franchise de droits et hors quotas, aux marchés des pays développés et à ceux des pays en développement qui sont en mesure de leur accorder cet accès, b) « [conclue] les négociations sur le Programme de Doha pour le développement en 2006 » et c) « [renforce] le commerce Sud-Sud, notamment grâce au Système global de préférences commerciales entre pays en développement ».

30. Pour remédier aux problèmes d'endettement, il faut envisager des mesures novatrices « visant à assurer la viabilité à long terme de la dette ». Le document final du Sommet mondial de 2005 souligne la nécessité d'« envisager de réduire sensiblement ou de restructurer la dette des pays à revenu faible ou intermédiaire qui ne bénéficient pas de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (...) et rechercher des formules qui permettraient de gérer tous les aspects des problèmes d'endettement de ces pays. Les formules en question pourraient être des échanges dette/développement durable ou des arrangements de conversion de créances entre créanciers multiples ».

B. Actions à entreprendre au niveau régional

31. La Déclaration de Jakarta souligne la nécessité pour les pays de l'Asie et du Pacifique de coordonner leurs efforts pour accélérer la réalisation des OMD et d'utiliser les mécanismes et institutions de coopération régionale existants, notamment l'ASEAN, la SAARC et le Forum des îles du Pacifique. On trouvera ci-après les mesures essentielles de coopération régionale préconisées.

32. Les gouvernements peuvent coopérer pour obtenir davantage de ressources aux fins du développement en multipliant les échanges commerciaux et en augmentant les investissements étrangers directs (IED) et l'APD en faveur des pays qui se heurtent à des difficultés pour atteindre les OMD. Le commerce intrarégional pourrait se développer si les gouvernements éliminaient les barrières commerciales par des accords bilatéraux et s'ils mettaient en œuvre les accords sous-régionaux en vigueur telle que les accords de l'ASEAN et de la SAARC relatifs aux zones de libre échange. En ce qui concerne les IED, les pays sont vivement encouragés à les augmenter à l'intérieur de la région dans les secteurs offrant les meilleures perspectives de création d'emplois comme l'agriculture, l'industrie manufacturière et le tourisme. Étant donné la prospérité croissante de la région, il existe d'immenses possibilités de coopération régionale pour l'APD intrarégionale. Les pays en mesure de le faire sont instamment priés d'accroître leur assistance aux pays vulnérables de la région, à l'instar de l'Inde, de la Chine et de la Thaïlande, principaux donateurs à plusieurs pays les moins avancés de la région.

33. Étant donné qu'une crise financière constituerait un revers grave pour la réalisation des OMD, les gouvernements pourraient encourager la coopération monétaire régionale en créant une facilité monétaire asiatique qui compléterait l'assistance fournie par le Fonds monétaire international. La région a accumulé des réserves s'élevant à quelque 3 000 milliards de dollars, rendant possible la

création d'une telle facilité. Un certain nombre d'initiatives ont déjà préparé la voie à la coopération monétaire régionale, notamment l'Initiative de Chiang Mai afin de mettre en place un système d'échange de devises entre les pays de l'ASEAN + 3⁴, et l'Initiative relative aux marchés obligataires asiatiques visant à établir des marchés d'obligations libellées en devises locales.

34. Les migrations de main-d'œuvre contribuent dans une large mesure à réduire la pauvreté et à créer des emplois pour les pauvres. Étant donné l'ampleur des migrations et le volume des envois de fonds des travailleurs émigrés, les gouvernements sont vivement encouragés à aller au-delà des mécanismes unilatéraux et bilatéraux traditionnels et à promouvoir la coopération régionale en matière juridique et institutionnelle pour aider et protéger les travailleurs migrants et régulariser au moins en partie cette main-d'œuvre. En outre, les gouvernements pourraient utiliser les processus consultatifs régionaux existants qui n'ont pas de caractère contraignant pour ce type de coopération, par exemple le Groupe de travail thématique des migrations internationales et du trafic d'êtres humains créé en septembre 2005 dans le cadre du Mécanisme des Nations Unies pour la coopération régionale.

35. Pour ce qui est de la pandémie du VIH/sida et autres maladies, les gouvernements pourraient coopérer avec les institutions régionales pour faire du VIH/sida une urgence régionale et prescrire une action appropriée. Des groupes comme l'ASEAN et la SAARC pourraient favoriser la coopération internationale en élaborant des plans d'action clairs comportant des étapes déterminées. Les pays de la région pourraient également envisager de constituer des pactes régionaux pour assurer la fourniture de médicaments et autres produits pour la prévention comme pour le traitement. Les gouvernements sont instamment invités à utiliser les mécanismes existants relevant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS) et de la Déclaration de Doha adoptée à la quatrième Réunion ministérielle de l'OMC (Doha, novembre 2001) afin que les prix des antirétroviraux et des médicaments connexes demeurent à la portée des pays les plus pauvres.

36. Pour répondre aux besoins et vulnérabilités particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, les gouvernements pourraient recourir aux mécanismes régionaux existants dans un esprit de coopération régionale, dans le cadre de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique. Il s'agirait d'établir une cohérence entre les OMD et les programmes d'action et de les corrélés entre eux, de maintenir un engagement au niveau national, de s'approprier véritablement les mécanismes en question et de militer activement en faveur de la mise en œuvre effective du Programme d'action de Bruxelles, du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transports en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits états insulaires en développement.

⁴ ASEAN + Chine, Japon et République de Corée.

37. Concernant la question de l'environnement durable, les gouvernements pourraient utiliser pleinement les deux organismes et réseaux sous-régionaux existants, notamment le Réseau de l'Initiative de Séoul nouvellement créé pour une croissance verte, pour élaborer et appliquer des stratégies régionales et sous-régionales et créer des synergies entre l'environnement, la pauvreté et l'économie. Ils pourraient également utiliser le Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour le dispositif d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est. Le Fonds contribuera à élargir l'action des Nations Unies pour faire face aux tsunamis en soutenant la mise en place d'un système régional d'alerte précoce qui prendrait la forme d'un réseau de centres nationaux et régionaux.

38. La Déclaration contient également un appel en faveur de la coopération régionale pour renforcer les capacités de résoudre les problèmes intersectoriels tels que la bonne gouvernance et l'égalité des sexes, pour mettre en commun les meilleures pratiques et améliorer la coopération technique. S'agissant de la bonne gouvernance, une convention Asie-Pacifique sur l'élimination de la corruption pourrait être une solution. Une telle convention pourrait englober des accords portant sur la répression et la mise en commun de l'information ainsi que sur l'extradition et la poursuite des délinquants et la saisie de leurs biens. Pour ce qui est de l'égalité des sexes, les gouvernements sont vivement encouragés à soutenir les initiatives bilatérales et régionales existantes pour promouvoir l'égalité des sexes et renforcer leur capacité d'intégrer le paritarisme dans les principales administrations publiques, notamment les ministères des finances, les ministères de la planification et les ministères sectoriels, les parlements nationaux, les gouvernements locaux et les organes élus.

39. La Déclaration de Jakarta réaffirme « à quel point il est essentiel d'avoir un système multilatéral efficace, notamment une Organisation des Nations Unies plus forte ». Elle appelle notamment le système des Nations Unies à faire en sorte qu'il existe un programme global et cohérent pour aider les pays à réaliser les OMD. Dans ce but, la CESAP a prévu ou prévoit d'entreprendre les actions essentielles ci-après pour aider à la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta.

a) Pour renforcer la cohérence et la coordination entre les entités des Nations Unies à l'appui de la réalisation des OMD, le Mécanisme des Nations Unies pour la coordination régionale a été créé pour permettre aux organismes régionaux des Nations Unies et aux institutions de Bretton Woods de coopérer afin fournir une assistance concrète et coordonnée pour la solution des problèmes régionaux.

b) Pour renforcer davantage le cadre régional en place qui favorise les interactions de haut niveau entre gouvernements nationaux, fonds, programmes et organismes des Nations Unies et autres parties prenantes, la CESAP encourage la mise en commun des données d'expérience et des enseignements tirés pour la formulation et l'application de stratégies nationales de développement établies sur la base des OMD, privilégiant l'intégration de la coopération Sud-Sud.

c) La CESAP fournit également une assistance technique pour soutenir les efforts nationaux visant à adopter d'ici à 2006 des stratégies nationales de développement établies sur la base des OMD, en particulier pour procéder à l'évaluation des besoins, en développant les capacités nationales pour la collecte de données permettant de suivre les progrès dans la réalisation des objectifs et en évaluant les ressources humaines, infrastructurelles et financières nécessaires à cette fin.

d) La CESAP est en train de mettre en œuvre une stratégie régionale de mobilisation et de communication pour sensibiliser les gouvernements, la société civile, les communautés, le public et les médias, obtenir leur appui et susciter une action de leur part. La stratégie milite en faveur des conclusions du deuxième rapport régional sur les OMD publié conjointement par la CESAP, le PNUD et la BAsD (voir par. 4 ci-dessus) ainsi que celles de la Déclaration de Jakarta et du document final du Sommet mondial de 2005.

e) La CESAP, en collaboration avec le PNUD et la BAsD, est en train d'établir le troisième rapport régional sur la réalisation des OMD en Asie et dans le Pacifique qui doit être publié en 2007.

f) La CESAP exécute divers projets de coopération technique dans des domaines clés du développement pour aider les gouvernements à atteindre les OMD.

C. Actions à entreprendre au niveau national

40. La volonté politique ferme d'atteindre les OMD concrétisée dans la Déclaration de Jakarta doit être reconnue par la Commission et se traduire en actes. L'adoption d'ici à 2006 de stratégies nationales globales de développement pour parvenir aux buts et objectifs internationalement convenus, notamment les OMD, conformément à la volonté exprimée dans le document final du Sommet mondial de 2005, constituerait à cet égard une action déterminante. À l'appui de cet effort, l'ONU, dans le cadre de son Projet du Millénaire, a élaboré des lignes directrices pour aider les pays en développement à harmoniser leurs processus de développement actuels, y compris les documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté, avec les OMD. Les gouvernements sont également vivement encouragés à développer leurs capacités statistiques pour obtenir plus facilement et mieux utiliser des données nationales de qualité permettant de suivre les progrès dans la réalisation des objectifs.

41. Dans le cadre des stratégies nationales de développement établies sur la base des OMD, il convient d'agir de façon concrète avec la volonté d'atteindre lesdits objectifs. À cette fin, il conviendrait de rendre prioritaire l'accès des groupes les plus vulnérables, notamment les pauvres, les femmes, les groupes ethniques et les personnes atteintes de maladies transmissibles comme le VIH/sida, aux marchandises et services de base. Les gouvernements sont instamment priés d'envisager des mesures appropriées au niveau local pour éliminer les obstacles à l'accès aux services

publics, en particulier aux services de santé et d'éducation, et d'en améliorer la qualité et le nombre. En même temps, ils pourraient envisager des solutions de rechange pour la fourniture des services, notamment des partenariats public-privé. À cet égard, il est essentiel de créer un environnement favorable à l'instauration de partenariats avec le secteur privé et la société civile afin de promouvoir une participation très large des parties prenantes. Par ailleurs, les pouvoirs publics pourraient renforcer leur coopération Sud-Sud pour mettre en commun les bonnes pratiques et favoriser la coopération technique pour la prestation des services de base aux pauvres.

42. Les collectivités locales peuvent également participer aux efforts pour atteindre les OMD et assurer un développement durable et à long terme. Pour cela, il faudra créer de nouvelles institutions et trouver de nouveaux moyens de collaborer au sein des organisations existantes. Les ONG ont souvent servi de catalyseurs dans ce processus en adoptant une approche fondée sur les droits en tant qu'« organisations de défense » des pauvres. Le rôle des collectivités devrait s'étendre à l'exécution. Ces dernières ont également besoin d'avoir davantage d'information sur l'action des pouvoirs publics. À cet égard, les gouvernements devraient donner aux collectivités locales les moyens de répondre à leurs propres besoins et de défendre leurs droits, notamment par l'éducation et d'autres activités de renforcement des capacités.

43. Il est indispensable que les gouvernements agissent concrètement pour promouvoir la bonne gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles afin que leurs économies acquièrent la souplesse nécessaire pour tirer pleinement parti des possibilités d'accès aux marchés et utilisent efficacement l'APD. Des politiques économiques judicieuses, le renforcement des capacités nationales pour la planification et l'exécution des projets, l'amélioration des infrastructures et une action systématique de lutte contre la corruption à tous les niveaux sont essentiels pour le développement durable. À cet égard, les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait sont instamment priés d'envisager de signer, de ratifier et d'appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption⁵.

IV. CONCLUSION

44. La région de l'Asie et du Pacifique a fait des progrès remarquables dans la réalisation d'un grand nombre d'OMD, en particulier dans la réduction de la pauvreté extrême, l'instauration de l'enseignement primaire universel et la lutte contre les disparités entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement. Toutefois, elle a pris du retard dans les domaines de la santé et de l'environnement. Il va lui falloir redoubler d'efforts pour conserver les acquis de ces progrès, en particulier pour réduire les inégalités résultant de la croissance économique rapide et des effets des maladies transmissibles et des catastrophes naturelles diverses.

⁵ Résolution 58/4 de l'Assemblée générale en date du 31 octobre 2003 (annexe).

45. La Déclaration de Jakarta et le document final du Sommet mondial de 2005 montrent qu'il existe une volonté politique ferme d'atteindre les OMD d'ici à 2015. Pour soutenir les efforts nationaux dans ce but, la Déclaration de Jakarta réaffirme l'importance capitale de la coopération régionale avec le système des Nations Unies et les organismes régionaux de développement. À cet égard, elle constitue un élément important car elle renforce le dispositif régional existant pour un engagement de haut niveau des gouvernements et des autres parties prenantes ainsi que pour la mise en commun des données d'expérience et des enseignements tirés à l'appui de la formulation et de l'exécution des stratégies nationales de développement établies sur la base des OMD.

Annexe

**DÉCLARATION DE JAKARTA SUR LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE
POUR LE DÉVELOPPEMENT EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE,
INTITULÉE « HORIZON 2015 : LA VOIE A SUIVRE »**

Jakarta, le 5 août 2005

1. *Nous, ministres et représentants des pays de l'Asie et du Pacifique*, réunis à Jakarta (Indonésie) du 3 au 5 août 2005 à l'occasion de la conférence ministérielle régionale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, intitulée « Horizon 2015 : la voie à suivre », à laquelle des représentants d'organisations internationales et de la société civile ont également participé.
2. *Réitérons* notre détermination à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, estimant qu'il s'agit d'un élément important d'une démarche intégrée et cohérente en faveur du développement. Nous convenons qu'il est urgent que l'Asie et le Pacifique entreprennent des actions collectives, puisque cinq ans se sont écoulés depuis la définition des objectifs du Millénaire et qu'il reste beaucoup à faire au cours des 10 prochaines années.
3. *Réaffirmons* la solidarité qui unit les pays de la région Asie-Pacifique et reconnaissons qu'il est crucial d'agir dans un esprit de partenariat et de coopération aux niveaux régional et mondial pour réaliser les objectifs du Millénaire, et notamment pour aider les pays qui ont du mal à les réaliser.
4. *Réaffirmons* le rôle de la coopération Sud-Sud, notamment grâce à la coopération triangulaire, dans le cadre général d'un partenariat régional en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
5. *Sommes pleinement conscients* que sur le milliard de pauvres que compte la planète, les deux tiers vivent dans la région Asie-Pacifique et qu'il faut donc une volonté politique forte ainsi que des actions ambitieuses et énergiques pour parvenir à réaliser le développement durable et à éliminer la pauvreté.
6. *Nous engageons* à faire de la lutte contre la pauvreté l'objectif primordial du partenariat et de la coopération en matière de développement en Asie et dans le Pacifique.
7. *Convenons* que la responsabilité du développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur le plan national incombe d'abord et avant tout à chaque pays et que ce processus est facilité si l'on y associe les parties intéressées autant que faire se peut. Dans cette optique, nous appelons de nos vœux le renforcement du partenariat entre toutes ces parties prenantes.
8. *Convenons* qu'il est essentiel de mettre en œuvre à l'échelle mondiale des programmes, mesures, politiques et mécanismes financiers ainsi qu'un système commercial propices au développement, qui viseraient à optimiser les perspectives de développement pour les pays en développement et contribueraient donc à l'aboutissement des efforts nationaux et à la réalisation des objectifs du Millénaire. Dans cette optique, il conviendrait de créer un environnement favorable au secteur privé qui lui permettrait de jouer un rôle complémentaire en favorisant les mouvements financiers, les transferts de technologies et la création d'entreprises dans les pays en développement.
9. *Prenons acte* de la spécificité de la diversité et de la dynamique qui existent entre les sous-régions de l'Asie et du Pacifique. Même si des progrès ont été accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne certains des objectifs du Millénaire pour le développement, ils sont inégaux.
10. *Convenons* que des tribunes telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Forum des îles du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et d'autres initiatives régionales devraient servir de tremplin pour renforcer la coopération régionale et les invitons

à coopérer étroitement avec le système des Nations Unies et les agences régionales de développement, notamment la Banque asiatique de développement et d'autres institutions financières internationales pour assurer la synergie des programmes mis en place en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

11. *Trouvons encourageante* l'initiative originale prise par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est de préparer un Pacte du Millénaire pour le développement dans le cadre de l'Association, qui catalysera les nombreuses initiatives multinationales visant à planifier une action collective efficace à tous les niveaux pour réaliser les objectifs du Millénaire.
12. *Prenons acte* des besoins spéciaux et des faiblesses des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie-Pacifique dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et exhortons tous les partenaires du développement à s'employer à aider davantage ces pays à résoudre les problèmes qui leur sont propres. Dans cette optique, il est vital de mettre en œuvre de manière efficace les déclarations de Bruxelles et d'Almaty, les programmes d'action qui y sont associés, ainsi que la Stratégie de Maurice. Il est aussi essentiel de favoriser une plus grande coopération internationale, notamment pour mobiliser des ressources financières de façon plus prévisible.
13. *Convenons* que les caractéristiques propres à la région des îles du Pacifique occasionnent des coûts d'opération importants et limitent dans la pratique les perspectives de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous souhaitons réaffirmer qu'il faut se concentrer sur les synergies et les liens qui existent entre l'aide, le commerce et l'investissement, l'allègement de la dette et la bonne gouvernance, notamment en matière de coordination de l'aide et de son utilisation efficace.
14. *Soulignons* combien il importe que la Réunion plénière de haut niveau de la sixième session de l'Assemblée générale fasse un bilan exhaustif de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, surtout au chapitre de la coopération pour le développement. Nous souhaitons définir certaines initiatives clefs qui permettront d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique.
15. *Sommes conscients* que la coopération et les partenariats régionaux dans le domaine du commerce, de l'investissement, du renforcement des capacités, de l'assistance technologique, du développement des infrastructures, notamment les transports et les technologies de l'information et des communications, et la promotion du respect de l'environnement sont essentiels pour répondre aux préoccupations précises des pays qui ont des besoins spéciaux dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
16. *Tenons compte* du fait que les pays en développement ont besoin d'une marge d'action au niveau national pour appliquer les instruments de politique adéquats dans le cadre de la mise en œuvre, au niveau national, des plans de développement et des priorités en la matière. Nous convenons donc que la concertation régionale peut contribuer à dégager un consensus plus solide dans ce domaine important.
17. *Soulignons* les répercussions néfastes qu'ont sur le développement les pandémies, telles que le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, en particulier en termes de coûts économiques et sociaux, ce qui ralentit les progrès en matière de réduction de la pauvreté. Il est primordial d'améliorer les services sanitaires et de développer des initiatives régionales pour contrer la progression rapide, à l'heure actuelle, du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose, de la grippe aviaire, du syndrome respiratoire aigu sévère et d'autres maladies transmissibles.
18. *Savons bien* que la pauvreté, la faim et la malnutrition sont les causes principales de la mortalité maternelle et infantile et appelons de nos vœux la mise en place, à titre prioritaire, d'une coopération et de partenariats régionaux pour soutenir les efforts qui sont déployés à l'échelle nationale.

19. *Soulignons* qu'il est urgent de mieux faire comprendre les liens qui existent entre pauvreté et environnement et, le cas échéant, de favoriser la coopération régionale pour aider les gouvernements, à leur demande, à intégrer un volet environnement aux stratégies mises en place en vue d'éliminer la pauvreté.
20. *Sommes persuadés* qu'il est essentiel, dans la région Asie-Pacifique, de favoriser le respect de l'environnement dans une perspective de développement durable. Le respect de l'environnement devrait être intégré aux stratégies de coopération régionale mises en place pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.
21. *Soulignons* qu'il importe de veiller à ce que les objectifs du Millénaire pour le développement et les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents se renforcent mutuellement et concourent au même objectif.
22. *Sommes d'avis* que le renforcement des capacités des pays en développement de la région Asie-Pacifique dans l'optique du développement durable, notamment grâce au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités du Programme des Nations Unies pour l'environnement, est essentiel pour favoriser le respect de l'environnement dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.
23. *Sommes conscients* que les pays de la région sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles, ce qui peut anéantir les progrès réalisés sur le plan des objectifs du Millénaire pour le développement, et réaffirmons que ces pays doivent renforcer leur coopération pour mettre en place des systèmes d'alerte rapide multimodaux en cas de catastrophes naturelles, auxquels seraient totalement associées les localités et qui favoriseraient une réaction rapide face à ces catastrophes, notamment sur le plan des secours et de la reconstruction. Nous appelons donc les divers organismes des Nations Unies qui ont engagé des initiatives en la matière à les poursuivre.
24. *Réaffirmons* à quel point il est essentiel d'avoir un système multilatéral efficace, notamment une Organisation des Nations Unies plus forte, pour résoudre les problèmes relatifs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
25. *Réaffirmons* à quel point il importe de renforcer la coopération dans la région pour qu'il y ait une plus grande cohérence entre les agences multilatérales de développement d'une part et les mécanismes financiers et commerciaux multilatéraux d'autre part afin de veiller à la disponibilité des ressources pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.
26. *Convenons* de l'importance que revêt le commerce en tant que moteur de croissance et de développement, et insistons sur la nécessité de mener des travaux supplémentaires dans la région pour promouvoir la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, notamment grâce à la réalisation de l'objectif du développement du cycle de Doha. Nous convenons également qu'il est nécessaire de faciliter l'accession rapide des pays en développement de la région à l'Organisation mondiale du commerce.
27. *Réaffirmons* notre engagement de conclure les négociations sur le Programme de Doha pour le développement en 2006 pour que l'issue de ces négociations soit à la mesure de l'ambition exprimée dans la Déclaration ministérielle de Doha, y compris en matière de développement. Dans cette perspective, il est essentiel que la sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Hong Kong (Chine) en décembre 2005, soit couronnée de succès.
28. *Réaffirmons* que les produits originaires des pays les moins avancés devraient entrer en franchise de droits et hors quota sur les marchés des pays développés et des pays en développement qui peuvent se permettre d'accorder cette facilité.

29. *Réitérons* notre attachement à renforcer le commerce Sud-Sud, notamment grâce au Système global de préférences commerciales entre pays en développement, qui représente un autre moyen important de renforcer la solidarité Sud-Sud en faveur du développement et la contribution du commerce à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
30. *Estimons* que les prix élevés du pétrole posent un problème économique de taille à de nombreux pays en développement qui s'emploient à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient de s'attaquer à cette question sur plusieurs fronts, notamment en aidant à développer les autres sources d'énergie, en favorisant l'efficacité du secteur énergétique et la pérennité des approvisionnements.
31. *Sommes bien conscients* des rapports importants qui existent entre l'immigration internationale et le développement, et de la nécessité de se pencher sur la question, notamment au niveau régional, d'une manière coordonnée et cohérente afin d'examiner les possibilités qu'elle offre et les défis qu'elle pose, et également de tirer parti des effets positifs qu'elle peut avoir sur le développement.
32. *Réaffirmons* combien il est important d'intégrer l'égalité des sexes et la justice aux efforts déployés en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, qui devront aboutir à un développement durable au service de l'être humain, ce qui facilitera l'établissement de partenariats mondiaux pérennes et constructifs, ou en élargira la portée, dans tous les domaines de l'existence et à tous les niveaux de la société.
33. *Réitérons* notre détermination à renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la lutte contre la corruption, à tous les niveaux, et soulignons qu'il s'agit d'une priorité pour arriver à une croissance économique durable, au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Nous reconnaissons également qu'il est important de promouvoir la stabilité et la sécurité. Nous appelons de nos vœux le développement d'une coopération régionale qui débouchera sur un renforcement des capacités dans ces domaines.
34. *Préconisons* de transposer à une plus grande échelle, en Asie et dans le Pacifique, les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs du Millénaire, en mettant en œuvre des initiatives à effet rapide conformes aux stratégies nationales de développement.
35. *Convenons* de la nécessité de gérer l'aide publique au développement (APD) de manière efficace dans les pays donateurs et bénéficiaires. Nous appelons de nos vœux la fourniture d'une aide publique au développement qui tienne compte des priorités nationales en matière de développement des pays en développement et qui respecte les engagements en matière d'APD pour concourir aux politiques en faveur des pauvres et des mesures de réduction de la pauvreté. Nous réaffirmons qu'il importe de réaliser les objectifs fixés dans le cadre du Consensus de Monterrey concernant l'APD. Nous appelons de nos vœux le respect de cet engagement, en tenant compte des priorités nationales en matière de développement des pays en développement. Nous saluons également les initiatives et les efforts déployés récemment pour améliorer la qualité de l'aide et en décupler l'impact.
36. *Faisons valoir* que, dans le cadre de l'évaluation des critères d'endettement tolérable, il faut se soucier de permettre à un pays de réaliser ses objectifs nationaux en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, sans que cela entraîne une augmentation de ses ratios d'endettement.
37. *Appelons* de nos vœux le développement de mécanismes de financement novateurs en faveur du développement, notamment de partenariats public-privé pour encourager l'investissement destiné au développement, d'échanges de créances au profit des objectifs du Millénaire pour le développement et de mécanismes de microcrédit.
38. *Convenons* de la nécessité d'accorder la priorité aux infrastructures qui sont peu coûteuses, qui sont respectueuses de l'environnement et qui répondent aux besoins des pauvres.

39. *Exhortons* le système des Nations Unies à veiller à ce que les pays de l'Asie et du Pacifique bénéficient de programmes de soutien mondiaux et cohérents pour les aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, tout particulièrement la mise en œuvre de la présente Déclaration de Jakarta, et à jouer un rôle clef en faveur de la promotion de la concertation sur l'action à mener et de l'échange des pratiques exemplaires, en particulier grâce à la coopération Sud-Sud, entre les pays de la région Asie-Pacifique.
40. *Considérons* que le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, qui a été adopté par les chefs d'État et de Gouvernement asiatiques et africains réunis à l'occasion du Sommet Asie-Afrique 2005, pourrait contribuer fortement à renforcer la solidarité et la coopération interrégionale en matière de développement.
41. *Saluons* le partenariat noué entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque asiatique de développement, qui a débouché sur un bilan conjoint des progrès accomplis dans la région Asie-Pacifique concernant les objectifs du Millénaire et appelons de nos vœux l'établissement de nouvelles analyses régionales dans les domaines prioritaires des objectifs du Millénaire afin de soutenir les processus de formulation des politiques nationales. Nous exhortons ces organisations à jouer un rôle actif en matière de mobilisation des ressources et de développement des technologies dans la région pour réaliser les objectifs du Millénaire. Nous demandons au Programme des Nations Unies pour le développement et au Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies de contribuer à traduire sur le plan opérationnel les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs du Millénaire, en aidant les gouvernements à évaluer les besoins en termes d'investissements sectoriels, pour que cela débouche sur des plans d'établissement des coûts et de financement.
42. *Prions* le Gouvernement indonésien, en sa qualité d'hôte de la présente conférence ministérielle régionale, de transmettre les conclusions de la conférence à la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra à New York en septembre 2005.
43. *Demandons* à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session, qui sera accueillie par le Gouvernement indonésien à Jakarta en avril 2006, une question relative aux modalités de mise en œuvre de la présente déclaration au niveau régional, notamment l'établissement d'un plan d'action qui servira de feuille de route pour progresser vers 2015.

- - - - -